

LES

Électrochocs



Association des
groupes d'intervention
en défense des droits
en santé mentale
du Québec

AGIDD-SMQ

L'AIDE-MÉMOIRE

LES

Électrochocs



Préambule

Cet aide-mémoire a été réalisé par l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ).

Cet organisme a pour mission de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème en santé mentale. Ce guide a donc été élaboré afin d'informer les individus de leurs droits et de les amener à prendre une décision libre et éclairée face à la proposition d'un traitement à l'électrochoc.

L'importance de « L'AIDE-MÉMOIRE » est remarquablement bien illustrée par la parole d'une personne ayant vécu l'électroconvulsothérapie :

« Ce n'est pas au moment où l'on a des difficultés en santé mentale, alors que nous sommes désorganisés, qu'il faut être informé à propos des électrochocs. Nous devrions obtenir cette information AVANT que l'on nous propose ce traitement, afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée. »

Par ce guide, nous espérons vous outiller pour faire respecter vos droits. Toutefois, il est impossible de tout expliquer dans un tel *aide-mémoire*. C'est pourquoi nous vous invitons à communiquer avec le groupe de défense des droits en santé mentale de votre région si certains éléments demeurent imprécis. Vous pouvez également suivre la « formation sur les électrochocs » qu'offre votre groupe afin d'en connaître davantage.

Bonne lecture !

Table des matières

Termes utilisés	4
Quelle est l'origine des électrochocs ?	5
On te propose une série de traitements à l'électrochoc	6
Pourquoi me propose-t-on ce traitement ?	7
Existe-t-il des contre-indications au traitement à l'électrochoc ?	8
Je suis enceinte, puis-je être traitée à l'électroconvulsothérapie ?	10
Que se passe-t-il dans mon cerveau lorsque je reçois un électrochoc ?	11
Si je suis traité aux électrochocs, comment est-ce que ça va se dérouler ?	12
Quelle est la différence entre un traitement à l'électrochoc unilatéral et bilatéral ?	13
À mon réveil, suite au traitement à l'électrochoc, comment vais-je me sentir ?	14
Existe-t-il des effets indésirables à long terme ?	15
Est-ce que le traitement à l'électrochoc améliorera ma santé mentale ?	16
Existe-t-il des alternatives à ce traitement ?	17
Ce que tu dois savoir sur le consentement à l'ECT... ..	18
Voici quelques trucs pour t'aider à faire respecter ton droit au consentement à l'électrochoc	23
Questions à poser à ton médecin pour faire un consentement ou un refus libre et éclairé aux électrochocs	24
Quels est le mandat d'un groupe régional de défense de droits en santé mentale ?	30

Les **électrochocs**

La **sismothérapie** **ECT**

L'électro**convulsivo**thérapie

L'électro**convulso**thérapie

*La thérapie **électroconvulsivante***

Electroconvulsive Therapy

Le traitement à l'électrochoc

Termes utilisés

La symbolique de certains de ces termes donne une perception négative du traitement, tandis que celle des autres est beaucoup plus douce à l'oreille. Quoiqu'il en soit, ils veulent tous dire la même chose : administrer un courant électrique dans le cerveau d'une personne.

**Le terme médical
couramment utilisé au
Québec est :**
l'électroconvulsothérapie.

Quelle est l'origine des électrochocs ?

Dans les années 30 en Italie, le psychiatre Ugo Cerletti faisait des recherches dans le but d'améliorer ou même de guérir la schizophrénie. Il découvrit alors que, 43 ans après Jésus-Christ, les romains s'appliquaient une anguille électrique sur la tête pour soulager leurs maux de tête. Il pensa donc que la provocation de convulsions pouvait guérir une personne. Il testa sa théorie sur des chiens, mais les décharges électriques les menaient tous au paradis ! C'est lorsqu'il vit dans un abattoir que l'administration de décharges électriques, permettant au boucher de trancher plus aisément la gorge, ne tuait pas les porcs qu'il fut de nouveau inspiré. Il passa donc du chien au porc afin de découvrir la quantité d'électricité requise pour ne pas tuer l'homme. Le passage du porc à l'homme était alors rendu possible et c'est ainsi que le traitement à l'électrochoc est né !

La première personne qui reçut des électrochocs du psychiatre Cerletti : un itinérant mis à la disposition de l'expérience par des policiers.



On te propose une **série de traitements** à l'électrochoc...

Ne sois pas surpris, ce traitement est en pleine croissance.

De 1990 à 2000, une augmentation de 93 % des séances d'électroconvulsothérapie a eu lieu au Québec. Ce retour en force du traitement est incompréhensible puisqu'il a été amplement critiqué au cours des années 1970. La promotion des fabricants d'équipements et le discours populaire vantant l'amélioration des techniques d'application des électrochocs justifient cette croissance marquée. Pourtant, une forte majorité de psychiatres n'a pas recours à ce traitement. En 1995, au Québec, 12 % d'entre eux ont administré 90 % des électrochocs.



88 % des psychiatres n'utilisent pas le traitement à l'électrochoc.

Au cours des dernières années, 66 % des électrochocs ont été administrés à des femmes. De tous ces ECT, 40 % visaient les personnes âgées de 60 ans et plus.

Pourquoi me propose-t-on ce traitement ?



En principe, ce traitement est une méthode d'intervention de dernier recours traitant spécifiquement les dépressions majeures résistant à la pharmacothérapie ou présentant un haut taux de risque de suicide. Ainsi, c'est seulement lorsque votre médecin a essayé tout autre traitement et ne voit plus aucun autre moyen pour vous aider à améliorer votre qualité de vie qu'il devrait vous proposer l'électroconvulsothérapie.

En pratique, ce traitement est proposé à un éventail de personnes auxquelles le traitement n'est pas recommandé. Plusieurs personnes ayant différents diagnostics tels que la schizophrénie, la maniaco-dépression, la psychose, les troubles paranoïdes, etc., se retrouvent à recevoir des électrochocs. Cette réalité québécoise nous permet donc d'affirmer que les traitements à l'électrochoc sont donnés à la mauvaise clientèle. Ainsi, on devrait considérer cette pratique comme expérimentale.

Petit conseil :

Revendique des alternatives aux électrochocs auprès de ton médecin.

Existe-t-il des **contre-indications** au traitement à l'électrochoc ?

Oui

La tête :

- une haute pression crânienne
- des lésions au cerveau
- des saignements récents
- une tumeur
- de l'épilepsie
- d'autres problèmes neurologiques

Les poumons :

- différents problèmes respiratoires

Le cœur :

- des problèmes cardio-vasculaires comme avoir souffert d'une embolie (caillots de sang qui bloquent un vaisseau), d'un anévrisme
- une crise cardiaque

Les yeux :

- une rétine décollée

Les reins :

- une tumeur sur les glandes surrénales (glandes sur les reins qui produisent l'adrénaline)

Les allergies :

- à l'anesthésiant ou au relaxant musculaire

Autres :

- Un antécédent de traitement par ECT inefficace ou ayant eu des effets indésirables graves
- La prise de certains médicaments (exemple : anticoagulants)



Petit conseil :

Assure-toi que ton psychiatre considère bien ta santé physique lorsqu'il te propose l'ECT.

Je suis enceinte, puis-je être traitée à l'électroconvulsothérapie ?

OUI

Certains psychiatres prétendent que le traitement ne représente aucun danger pour l'enfant lorsque les précautions nécessaires sont prises.

NON

De nombreux psychiatres désapprouvent ce traitement, car le fœtus serait exposé à de graves dangers : sous-alimentation, déshydratation, traumatismes violents, retard mental et même la mort.

**Quelle est la position
de ton psychiatre ?
Exige une réponse
complète.**



Que se passe-t-il **dans mon cerveau** lorsque je reçois un électrochoc ?

Excellente question ! On ignore comment les électrochocs produisent leur effet thérapeutique. Différentes théories sont avancées, mais aucune n'a été prouvée scientifiquement. Ce traitement est donc administré en fonction des effets sur la personne. En d'autres mots, les psychiatres utilisent l'électroconvulsothérapie sans savoir ce que le traitement produit réellement dans le cerveau de leurs patients.

Toutefois, nous savons que l'administration d'électrochocs crée une détérioration permanente du cerveau. Il existe différents types et degrés de dommages au cerveau (exemple : traumatisme crânien).

**Demande à ton médecin
quelles sont les répercussions
d'un choc électrique
dans ton cerveau.**





Si je suis traité aux électrochocs, **comment est-ce que ça va se dérouler ?**

D'abord, un traitement à l'électrochoc comprend de 6 à 12 séances à une fréquence de 2 à 3 fois par semaine. La personne est anesthésiée et on lui injecte un relaxant musculaire pour éviter les blessures. Une fois la personne endormie, les électrodes sont placées unilatéralement ou bilatéralement sur sa tête. Un courant électrique (180 à 460 volts) est envoyé de façon à provoquer une convulsion. L'ensemble du traitement peut durer de 5 à 15 minutes.

Plus les séances sont rapprochées, plus il y a d'effets secondaires.

Petits conseils :

- Si tu demandes de recevoir une série d'électrochocs, demande à ton médecin d'espacer tes séances d'électrochocs.
- Pour avoir plus d'information, tu peux demander le protocole d'application de l'électroconvulsothérapie de ton établissement de santé.

Quelle est la **différence** entre un traitement à l'électrochoc **unilatéral** et **bilatéral** ?

Bilatéral :

Les électrodes sont placées d'une tempe à l'autre.

Les défenseurs de cette technique prétendent qu'elle nécessite moins de courant pour provoquer une convulsion que l'application unilatérale droite.

Unilatéral droit :

Les électrodes sont placées du front à l'arrière de la tête sur un seul côté.

Les défenseurs de cette méthode affirment qu'elle provoque moins d'effets secondaires tels que la confusion, la perte de créativité et de mémoire.

Pourtant, une récente recherche démontre que plus le courant administré est élevé, plus il y a d'effets secondaires.

Quelle est la logique ?

À mon réveil, **suite au traitement** **à l'électrochoc**, comment vais-je me sentir ?

Les effets indésirables peuvent varier d'intensité selon chaque personne. Néanmoins, la plupart des gens disent se réveiller dans la confusion avec un mal de tête atroce, des douleurs musculaires et des pertes de mémoire importantes. Lors du traitement, un bris de la mâchoire, une morsure de la langue, la perte de dents, un arrêt cardiaque et/ou de l'apnée (suspension respiratoire) peuvent se produire. Enfin, chez certaines personnes, le réveil est marqué d'un état d'euphorie.



Existe-t-il des **effets indésirables** à long terme ?

Oui. L'effet secondaire le plus commun est certes la perte de mémoire. Certaines personnes oublient des années entières de leur vie. Le retour à la mémoire dépend de chaque individu, mais pour certains ce sont des pertes de mémoire permanentes.

De plus, 2 catégories d'effets secondaires sont identifiées par les personnes ayant vécu l'électroconvulsothérapie : physique et sociale.

Physique :

Perte de poids, perte de concentration, confusion, désorientation, maux de tête, faiblesses, insomnie, déficits intellectuels et cognitifs, délires, problèmes cardiaques, dommages au cerveau et décès.

Sociale :

Inquiétude, frustration, insécurité, peur, isolement social, abandon de la famille, victime de préjugés, perte de travail, faible estime de soi et sentiment d'incompétence.

Une question importante à se poser :

Est-ce que je peux vivre avec ces effets indésirables s'ils surviennent ?



Est-ce que le traitement à l'électrochoc **améliorera ma santé mentale ?**

Pour une durée d'environ quatre semaines, le traitement peut améliorer votre qualité de vie ; ceci étant généralement dû à la perte de mémoire vous faisant oublier vos problèmes. L'efficacité du traitement se limiterait toutefois à cette courte période. La rechute dépressive est souvent incontournable. Ainsi, les échecs fréquents des ECT amènent les personnes à recevoir de nouveau un traitement pharmacologique ou aux électrochocs.

**Donc, l'ECT
a une efficacité
à court terme
et limitée.**



Existe-t-il **des alternatives** à ce traitement ?

Oui, en voici quelques exemples :

La psychothérapie, la pharmacologie, l'homéopathie, les produits naturels, une saine alimentation, du repos, l'acupuncture, le soutien entre pairs, la méditation, les groupes d'entraide, l'écoute, l'implication dans des groupes communautaires, le support de personnes de confiance, etc.

Une combinaison de plusieurs moyens est favorable à la santé mentale d'une personne.



*« Soyez sur vos gardes !
Soyez sûr qu'il n'y a pas d'autres alternatives
avant d'arriver à accepter les électrochocs.
Ce n'est pas vrai qu'il n'existe pas d'autres alternatives,
il existe tellement de ressources. »*

Une personne ayant reçu des électrochocs



Ce que tu dois savoir sur le **consentement** à l'ECT...

AVERTISSEMENT :

La théorie et la pratique ne coïncident pas toujours. Souvent, la réalité restreint le droit au consentement, c'est pourquoi il est très important d'être bien informé.

1

Puis-je être soumis à des électrochocs sans mon consentement ?

Non, l'article 11 du Code civil du Québec affirme :
« Une personne ne peut pas être soumise sans son consentement à des soins, qu'il s'agisse :

- D'examens
- De prélèvements
- De traitements (donc d'électroconvulsothérapie)
- De tout autre intervention »

Petits conseils :

- Ne donne pas ton consentement immédiatement.
- Laisse-toi le temps de réfléchir et de t'informer.
- Tu as le droit à une seconde opinion médicale.

2

**Pour qu'une personne consente à son traitement à l'électrochoc, elle doit être jugée apte à consentir à ses soins.
Suis-je apte à consentir à mes soins ?**

Oui, lorsque...

- Je suis capable de recevoir de l'information et de l'évaluer.
- Je comprends la nature du traitement.
- Je suis capable d'évaluer les conséquences de l'ECT.
- Je suis capable de prendre une décision et de l'exprimer.

Si l'on juge que vous êtes apte à consentir à vos soins, que vous soyez sous tutelle, sous curatelle, représenté par un mandataire ou sous garde en établissement, vous avez le droit de consentir ou de refuser les électrochocs.

3

Je suis inapte à consentir à mes soins, le consentement aux soins est-il toujours nécessaire ?

Oui, il doit être obtenu d'un tiers autorisé :

- Par la loi (un conjoint, un proche parent, une personne démontrant un intérêt particulier envers la personne).
- Par mandat, régime de protection public ou privé.

Mise en garde :

- Il arrive que la Cour supérieure du Québec ordonne des électrochocs.
- La curateur public peut consentir à des électrochocs.

4

Pour qu'un consentement soit valide, il doit avoir été décidé de façon libre et éclairée. Qu'est-ce qu'un consentement libre et éclairé ?

Le consentement aux soins est libre lorsqu'il est donné :

- De plein gré
- Sans que les facultés de la personne concernée ne soient altérées
- Sans promesse ni menace

Le consentement aux soins est éclairé lorsque le médecin vous a informé des éléments suivants :

- La nature et le but du traitement
- Les effets de ce traitement
- Les procédures utilisées
- Les risques possibles associés au traitement et les effets indésirables
- Les traitements alternatifs
- Les conséquences d'un refus ou d'une non-intervention

5

Le consentement aux traitements à l'électrochoc est-il écrit ?

Non, le consentement verbal est suffisant. Toutefois, selon le protocole de soins de chaque établissement, un hôpital peut exiger un consentement verbal ou écrit.

Mais attention, lors du traitement à l'électrochoc, un consentement ÉCRIT doit être fait pour l'anesthésie.

6

Puis-je changer de décision suite à un consentement verbal ou écrit ?

Oui, tu peux changer de décision en tout temps.

7

Mon assurance refuse de me remettre mes prestations, car je ne consens pas aux électrochocs dans mon plan de traitement. Que puis-je faire ?

Les assureurs ont le droit de refuser, car pour assurer une personne, celle-ci doit respecter son plan de traitement. Dans cette situation, il faut amener le médecin à changer de plan de traitement ou changer de médecin pour avoir un plan de traitement ne contenant pas l'électroconvulsothérapie.

8**Lorsque mon droit au consentement aux soins n'a pas été respecté, quels sont mes recours ?**

D'abord, si tu désires entreprendre un recours, le groupe régional de défense des droits en santé mentale de ta région peut t'aider dans tes démarches.

Il y a alors 3 recours possibles :

1. Plainte à l'établissement selon la procédure de plainte, énoncée dans la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux (recours non judiciaire).
2. Plainte à la corporation professionnelle concernée (recours non judiciaire).
3. Poursuite en responsabilité civile (recours judiciaire).



Voici **quelques petits trucs**
pour t'aider à **faire respecter**
ton droit au consentement
à l'électrochoc :

1. Être **AU COURANT** de tes droits et les revendiquer.
2. Posséder un réseau social (personnes de confiance) veillant à la qualité de tes soins.
3. Écrire un mandat en prévision d'inaptitude.

Qu'est-ce qu'un mandat en prévision d'inaptitude ?

Lorsqu'une personne est en possession de toutes ses facultés et pleinement capable d'exercer ses droits, elle désigne par mandat une personne en qui elle a confiance pour la représenter. Elle lui transmet ses volontés à propos de son bien-être et de l'administration de ses biens dans le cas où elle ne serait plus en mesure de s'occuper d'elle-même.

Questions à poser à ton médecin



pour faire un consentement
ou un refus libre et éclairé
aux électrochocs

IMPORTANT

Pour t'aider dans ton processus
de prise de décision, tu as le droit d'être
accompagné lorsque tu rencontres ton médecin.

De plus, n'hésite pas à noter les informations,
à parler de tes sentiments et à demander un temps
de réflexion pour prendre ta décision.



1. Pourquoi me proposez-vous des électrochocs ?

2. Qu'est-ce que le traitement à l'électrochoc peut m'apporter ?

3. Pourquoi ce traitement est-il indiqué pour ma santé mentale ?

4. Quelles sont les contre-indications du traitement à l'électrochoc ?

- 5. Si je choisis de recevoir des électrochocs, comment allez-vous procéder ?**

- 6. Que se passe-t-il dans le cerveau lorsque vous administrez des ECT ?**

7. Utilisez-vous la technique unilatérale droite ou bilatérale ? Pourquoi ?

8. Quels sont les effets secondaires de l'ECT ?

9. Quelles sont les alternatives aux électrochocs que vous me proposez ?

10. Si je refuse les électrochocs, quelles en seront les conséquences ?

11. Pourquoi la majorité des psychiatres ne propose pas les ECT à leurs patients et à leurs patientes ?

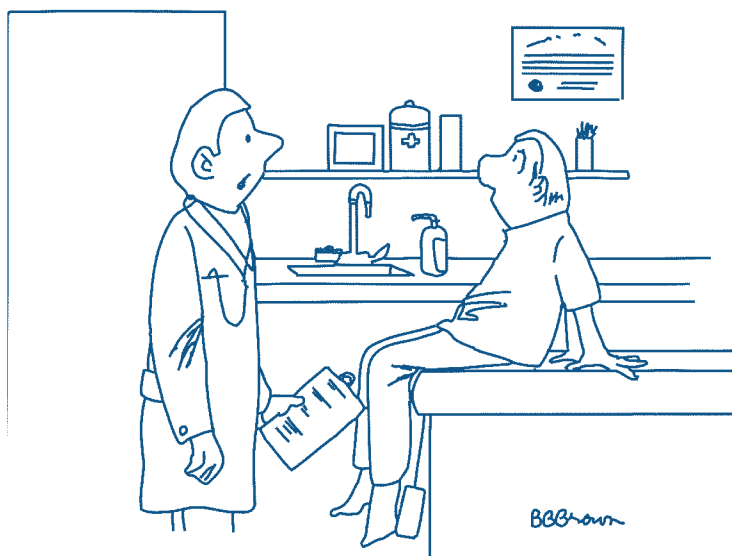
Dans chaque région du Québec,
il existe un organisme pour la défense
de tes droits en santé mentale...

Quel est le mandat d'un **groupe régional** de défense des droits en santé mentale ?

- Informer et accompagner les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale dans l'exercice de leurs droits et de leurs recours.
- Aider les personnes à prendre du pouvoir sur leur vie.
- Défendre et promouvoir leurs droits individuels et collectifs.
- Assurer une vigilance contre les abus et les atteintes aux droits des personnes vivant un problème de santé mentale.
- Établir un rapport de force, agir comme porte-parole des personnes ayant un problème de santé mentale et faire des représentations auprès des autorités concernées.
- Sensibiliser la population au vécu des personnes vivant un problème de santé mentale.

Au besoin, **contacte-le**...

Tu peux trouver ses coordonnées sur le site Internet de l'AGIDD-SMQ : www.cam.org/~agidd/



Comment nous rejoindre

**Association des groupes d'intervention en
défense des droits en santé mentale du Québec**

AGIDD-SMQ



4837, rue Boyer
Bureau 210
Montréal (Québec)
H2J 3E6

Téléphone : (514) 523-3443

Courriel : agidd@videotron.ca
Site Internet : www.cam.org/~agidd